



November 19, 2015

CTC-2015-MM-10

Privacy Consultancy Services

ADDENDUM NO.1

Clarification Questions

Please refer to the above Request for Quotation (RFQ) document and be advised of the information and revisions as outlined below:

Question 1 Where can we find copy of the most recent Canadian Tourism Commission Annual Report to Parliament regarding the application of the *Privacy Act*?

Answer: <http://en.destinationcanada.com/disclosure>

Question 2 We understand the Canadian Tourism Commission (CTC) is seeking a consultant to provide Privacy Consulting Services. Would the CTC be open to considering a team of consultants (demonstrating deep privacy bench strength) that the CTC can draw from depending on CTC services and budget needs? This team would bring a diverse set of privacy strength across a range of competencies (from PIAs, policy implementation, CASL compliance, breach notification) and with experience providing strategic privacy guidance across varying jurisdictions in which CTC markets (from Brazil and Germany to Canada and the United States).

Answer: **CTC is looking for a dedicated consultant, not a team of consultants.**

Question 3 We understand the CTC is looking for a consultant that has a law degree from a recognized University and at least 5 years of extensive experience in providing strategic advice in the field of privacy. Would the CTC be open to consultants that have over 8 years' extensive experience in the field of privacy with a recognized and related designation (e.g. Certified Information Security Systems Professional or Canadian Information Privacy Professional) and over 5 years' proven experience completing projects across all the Services identified under section B.3 of the RFQ? For example, if the CTC is open to a team of consultants the team could include, at a minimum, one consultant that meets all the mandatory requirements (i.e. law degree) augmented with others that meet the 5 year requirement.

Answer: **CTC is looking for a dedicated consultant with a law degree and specializes in privacy issues as stipulated in the mandatory requirements of the RFQ.**



Question 4 What is the evaluation/selection methodology? once a bidder passes the mandatories, how is the financial proposal evaluated?

Answer: As this is a Request for Quotation you must meet the requirement as stated in the RFQ to be considered. Assuming that the requirements are met we will only be looking at the hourly rate. Price will be the determining factor.

Question 5 How many contracts are being awarded, one or multiple?

Answer: One (1) contract only.

Question 6 Is there someone currently, or has there been someone in the past providing similar or relevant services? If yes, who has been providing these services, what is (or was) the contract value and what is (or was) the duration of the contract (including any extensions), and are they allowed to bid on this opportunity?

Answer: We do not divulge at present current vendors or the contract value. The duration of the contract is stated in the RFQ and no necessity to know past duration as irrelevant to scope of this RFQ. The RFQ is open to the public, therefore no restrictions as to who may participate.

Question 7 pp. 4-5: B.6 Pricing. Is travel time billable time?

Answer: No travel is not billable. There is no requirement for travel as part of this RFQ. Should there be a requirement in the future this will be dealt with as part of the contract once awarded. The CTC follows the Directive on Travel, Hospitality, Conference and Event Expenditures as stipulated by the Treasury Board of Canada Secretariat.

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=27228>

Question 8 Are shipping or courier or postal costs to be included in the hourly rate?

Answer: No separately, should this occur. To be stipulated as part of contract upon award.

Question 9 Lines 4 and 5 indicate: "Optional" – do you expect a quote for these years.

Answer: Yes – Section A2. – states "the contract will be for up to a three (3) year period, with an option to extend on an annual basis by CTC for a total period not to exceed an additional two (2) years, at CTC's sole discretion."

Question 10 P. 7: item 16) Copyright. Please confirm that CTC is not seeking ownership in the contractor's methodology.

Answer: Agreed, not seeking ownership of contractor's methodology.

Question 11 P. 7: item 20) termination. Please confirm that CTC's liability extends to the services performed up until the time of termination.

Answer: Yes agreed.

Question 12 p. 9: D.1.1 "The Proponent must have a law degree". Could you please amend as to read: The Proponent's resource must have a law degree?

Answer: Amended as follows: The Proponent or Proponent's resource must have a law degree from a recognized university.



Question 13 p. 9: D.1.2 “The Proponent must have a minimum of 5 years extensive experience”. Could you please amend as to read: The Proponent’s resource must have a minimum of 5 years?

Answer: Amended as follows: The Proponent **or Proponent’s resource** must have a minimum of 5 years of extensive experience in providing strategic advice in the field of privacy and the areas described as part of the Consulting Services.

Question 14 p. 9: D.1.3 “The Proponent must provide an up-to-date resume”. Could you please amend as to read: The Proponent’s resource must provide an up-to-date resume?

Answer: Amended as follows: The Proponent **or Proponent’s resource** must provide an up-to-date resume.

Question 15 p. 2: A3. 1) The email address indicated is: procurement@ctc-cct.ca . Is this correct?

Answer: Amended as follows: procurement@destinationcanada.com .

**End of ADDENDA NO.1
For
Privacy Consulting Services
Request for Quotation
CTC-2015-MM-10**

Michael Miszczak
Procurement Advisor
miszczak.michael@detinationcanada.com



Le 19 novembre 2015

CTC-2015-MM-10

Services-conseils en protection de la vie privée

ADDENDA N° 1

Questions de clarification

Veillez vous reporter au document de demande de prix mentionné ci-dessus et prendre connaissance des changements et renseignements suivants :

Question 1 OÙ peut-on trouver le plus récent rapport de la Commission canadienne du tourisme au Parlement en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*?

Réponse : <http://fr.destinationcanada.com/divulgation>

Question 2 La Commission canadienne du tourisme (CCT) est à la recherche d'un expert-conseil pour lui fournir des services-conseils en protection de la vie privée. La CCT serait-elle disposée à envisager une équipe d'experts-conseils (avec un solide effectif de réserve en matière de protection de la vie privée) dans laquelle elle pourrait puiser les ressources requises en fonction des besoins et du budget? Cette équipe apporterait à la CCT une grande diversité de compétences dans les différents aspects de la protection de la vie privée (EFVP, mise en œuvre des politiques, conformité à la LCAP, avis d'infraction) et d'expérience en conseils stratégiques en la matière dans les différents pays où la CCT exerce ses activités (Brésil, Allemagne, Canada, États-Unis, etc.).

Réponse : **La CCT souhaite faire affaire non pas avec une équipe d'experts-conseils, mais avec son propre expert-conseil.**

Question 3 L'expert-conseil recherché par la CCT doit posséder un diplôme en droit d'une université reconnue et au moins cinq ans d'expérience variée en prestation de conseils stratégiques dans le domaine de la protection de la vie privée. La CCT serait-elle disposée à envisager des experts-conseils ayant plus de huit ans d'expérience variée dans le domaine de la protection de la vie privée et une désignation connexe reconnue, p. ex. une certification professionnelle en sécurité des systèmes d'information (CISSP ou CIPP) et plus de cinq ans d'expérience attestée dans l'ensemble des services énumérés à la section B.3 de la demande de prix? La CCT pourrait-elle envisager par exemple une équipe d'experts-conseils qui comprendrait au moins un expert-conseil répondant à tous les critères impératifs (dont un diplôme en droit), secondé par d'autres personnes possédant les cinq années d'expérience requises?



Réponse : La CCT souhaite faire affaire avec son propre expert-conseil et exige que cette personne détienne un diplôme en droit et se spécialise dans les questions de protection de la vie privée, tel que le stipulent les critères impératifs de la demande de prix.

Question 4 Quelle est la méthode d'évaluation et de sélection? Lorsqu'un soumissionnaire répond aux critères impératifs, comment la CCT évalue-t-elle la proposition financière?

Réponse : Comme il s'agit d'une demande de prix, vous devez d'abord satisfaire aux exigences énoncées dans celle-ci. Les propositions qui satisfont aux critères impératifs feront l'objet d'une évaluation basée uniquement sur le tarif horaire. Le prix sera le facteur déterminant.

Question 5 Combien de contrats prévoyez-vous accorder? Un seul ou plusieurs?

Réponse : Un (1) seul contrat.

Question 6 La CCT fait-elle ou a-t-elle déjà fait appel à quelqu'un pour lui fournir des services semblables ou pertinents en la matière? Si oui, de qui s'agit-il (ou s'agissait-il), quelle est (ou était) la valeur du contrat et quelle est (ou a été) la durée du contrat (y compris les éventuelles prolongations)? Cette personne a-t-elle la permission de soumissionner dans le cadre de cette demande de prix?

Réponse : Nous ne pouvons divulguer l'identité de nos fournisseurs actuels ni la valeur de leur contrat. La durée du contrat est inscrite dans la demande, et la durée des contrats précédents n'a aucune importance dans le cadre de la présente demande de prix. La demande de prix étant ouverte au public, elle ne comporte aucune restriction d'admissibilité.

Question 7 p. 6 : B.6, Tarification. Le temps consacré aux déplacements est-il facturable?

Réponse : Non. Le temps consacré aux déplacements n'est pas facturable. La présente demande de prix n'exige aucun déplacement. S'il advenait que des déplacements soient requis à l'avenir, la question de la facturation serait abordée dans le cadre du contrat, après qu'il soit attribué. La CCT suit la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Secrétariat du Conseil du Trésor.

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27228>

Question 8 Les frais de livraison, de messagerie et de poste doivent-ils être inclus dans le tarif horaire?

Réponse : Non. Le cas échéant, on doit les inscrire séparément. Ils seront établis dans le cadre du contrat, lors de son attribution.

Question 9 Aux lignes 4 et 5, on peut lire « facultative ». Demandez-vous une proposition de prix pour ces deux années?

Réponse : Oui. La section A2 précise que « Le contrat sera d'une durée maximale de trois (3) ans avec option de reconduction annuelle, laissée à l'entière discrétion de la CCT, pour un mandat total n'excédant pas le contrat initial par plus de deux (2) ans. »



Question 10 P. 8 : point 16) Droits d'auteur. Veuillez confirmer que la CCT ne cherche pas à devenir propriétaire de la méthodologie de l'entrepreneur.

Réponse : **C'est exact. La CCT ne cherche pas à devenir propriétaire de la méthodologie de l'entrepreneur.**

Question 11 P. 8 : point 20) Résiliation. Veuillez confirmer que la responsabilité de la CCT couvre les services rendus jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

Réponse : **Oui, c'est exact.**

Question 12 p. 10 : D.1.1 « Le soumissionnaire doit détenir un diplôme en droit ». Pourriez-vous modifier ce critère comme suit : L'expert-conseil proposé par le soumissionnaire doit détenir un diplôme en droit?

Réponse : Modifié comme suit : Le soumissionnaire **ou l'expert-conseil proposé par le soumissionnaire** doit détenir un diplôme en droit d'une université reconnue.

Question 13 p. 10 : D.1.2 « Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq ans d'expérience variée ». Pourriez-vous modifier ce critère comme suit : L'expert-conseil proposé par le soumissionnaire doit posséder au moins cinq ans d'expérience?

Réponse : Modifié comme suit : Le soumissionnaire **ou l'expert-conseil proposé par le soumissionnaire** doit posséder au moins cinq ans d'expérience variée en prestation de conseils stratégiques dans le domaine de la protection de la vie privée et dans les autres domaines mentionnés comme faisant partie des services-conseils.

Question 14 p. 10 : D.1.3 « Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ à jour ». Pourriez-vous modifier ce critère comme suit : L'expert-conseil proposé par le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ à jour?

Réponse : Modifié comme suit : Le soumissionnaire **ou l'expert-conseil proposé par le soumissionnaire** doit fournir un curriculum vitæ à jour.

Question 15 p. 2 : A3. 1) L'adresse courriel indiquée est : procurement@ctc-cct.ca. Est-ce exact?

Réponse : Modifiée comme suit : procurement@destinationcanada.com .

**Fin de l'ADDENDA N^o 1
à la
Demande de prix
CTC-2015-MM-10
Services-conseils en protection de la vie privée**

Michael Mischczak
Conseiller en approvisionnement
mischczak.michael@destinationcanada.com